

POL8702-10
THÉORIES DES POLITIQUES PUBLIQUES
LUNDI : 14 h – 17 h

Professeure: Elizabeth Chrun
Bureau : R-3810
Disponibilité : sur rendez-vous
Courriel: chrun.elizabeth@uqam.ca

OBJECTIFS

Comment les valeurs et les idéologies influencent-elles la politique économique? Le fédéralisme est-il forcément un frein aux politiques climatiques? Le système de santé est-il réformable? Les décisions politiques doivent-elles être basées sur des données scientifiques? Pourquoi certains problèmes politiques ne se trouvent-ils pas sur l'agenda politique? L'obligation de rechercher un emploi va-t-elle aider les bénéficiaires de l'aide sociale à sortir de la pauvreté? La taxe sur l'essence est-elle plus efficace que la subvention de la voiture électrique pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre? Pourquoi les groupes d'intérêts ont-ils réussi à faire légaliser le cannabis au Colorado mais pas au Texas? Quelles sont les méthodologies employées dans l'étude des politiques publiques? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles les approches en politiques publiques cherchent à répondre. Ainsi, ce séminaire vise à familiariser les étudiantes, les étudiants avec les principales approches théoriques et concepts des politiques publiques. Ainsi, seront examinées les approches néo-institutionnalistes, les approches cognitives, les approches des processus politiques et les acteurs de la gouvernance. L'objectif est de développer une compréhension des forces et faiblesses de ces différentes approches, d'acquérir la capacité de les appliquer à des enjeux concrets. Ce séminaire cherche à fournir aux étudiantes, aux étudiants les outils pour construire leur cadre théorique de mémoire ou de thèse.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La discussion critique des textes proposés est au cœur de ce séminaire : pour qu'un apprentissage mutuel soit possible, il est essentiel que chaque étudiante, chaque étudiant ait attentivement lu les textes avant chaque séminaire et préparé la discussion en formulant des commentaires et des questions. Dans ces discussions, le rôle de la professeure est d'apporter des commentaires d'introduction et de clarification et de faciliter les échanges.

Vous devrez donc faire du travail de préparation à la maison, avant les cours :

- Lire tous les textes.
- Publier 3 commentaires sur le forum avant le cours (date et heure limite à déterminer ensemble au début de la session).

Veillez noter que de courtes lectures facultatives seront suggérées sur Moodle pour chaque séance pour vous aider à faire le point rapidement. Ces dernières sont pour la plupart tirées de : Boussaguet, Laurie, Jacquot, Sophie et Ravinet, Pauline (dir.). (2019). *Dictionnaire des politiques publiques*. 5e éd. Presses de Sciences Po.

Technologie et outils d'intelligence artificielle

L'utilisation d'ordinateurs portables et d'autres appareils électroniques est permise pour la prise de notes. L'enregistrement du cours, qu'elle soit audio ou vidéo, est prohibée à moins d'indication contraire. L'utilisation des outils d'intelligence artificielle (e.g. ChatGPT) est permise pour aider à l'assimilation de la matière, mais elle est interdite dans le cadre de la rédaction de devoirs évalués. Si vous avez des questions sur ce qui est permis, veuillez m'envoyer un courriel pour en discuter.

ÉVALUATIONS

Modalité d'évaluation	Détails	Date de remise
Questions sur les textes (15%)	<p>Chaque semaine, vous devrez formuler au moins 3 questions de discussion ou commentaires portant sur les lectures de la semaine et les publier sur le forum Moodle approprié. L'un de ces commentaires devra répondre à l'une des questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce que cette théorie apporte à la compréhension des politiques publiques? Comment se distingue-t-elle des théories vues jusqu'à présent?• Quelle critique pourriez-vous formuler quant à ces articles d'un point de vue théorique ou méthodologique?• Comment cette théorie pourrait-elle s'appliquer au problème de politique publique qui vous intéresse?	Dimanche, 20 h
Animation d'une séance (20%)	<p>À tour de rôle, chaque étudiante et étudiant a la responsabilité d'animer le séminaire et de s'assurer que le groupe examine de manière critique les textes à l'étude, les concepts utilisés et les arguments avancés ainsi que leur contribution à l'étude des politiques publiques. Votre présentation initiale ne pourra dépasser 15 minutes.</p>	Calendrier établi au début de la session

Participation aux discussions en classe (20%)	Votre participation active, informée, structurée et pertinente est essentielle au bon déroulement du séminaire. Votre participation sera d'autant plus pertinente et agréable que vous aurez lu les textes, rédigé vos commentaires et lu les commentaires des autres à l'avance. Pour faciliter la participation de toutes et tous, nous pourrons alterner discussions en sous-groupes et discussions en plénière.	Toutes les semaines
---	---	---------------------

Protocole de recherche (45%)	Rédaction d'un protocole de recherche de 4000 mots, plus bibliographie: à partir d'une politique publique de votre choix, vous devez formuler une question de recherche et l'insérer dans une problématique, puis identifier le cadre théorique et indiquer l'opérationnalisation de votre recherche.
------------------------------	---

Choix de politique publique (5%)	30 octobre
Première ébauche du plan pour séance de travail (5%)	13 novembre *
Présentation rapide (10%)	11 décembre
Travail final (25%)	18 décembre *

* Les retards seront pénalisés de 10% par jour

CALENDRIER ET PLAN DU SÉMINAIRE

Tous les textes indiqués dans le plan de cours sont accessibles via Sofia (catalogue des bibliothèques de l'UQAM) ou sur Moodle.

Date	Thème
Semaine 1 11 septembre	<i>Présentation du séminaire</i>
Semaine 2 18 septembre	<p><i>Pourquoi étudier les politiques publiques en science politique?</i></p> <p>Howlett, M, Ramesh, M. et Perl, A. (2009). Introduction: Why Study Public Policy? Dans M. Howlett, M. Ramesh et A. Perl (dir.), <i>Studying Public Policy: Policy Cycles & Policy Subsystems</i> (p. 2-16). Oxford University Press.</p> <p>Hassenteufel, P. et Smith, A. (2002). Essoufflement ou second souffle? L'analyse des politiques publiques 'à la française'. <i>Revue française de science politique</i>, 52(1), 53-73.</p> <p>Weible, C. M., Nohrstedt, D., Cairney, P., Carter, D. P., Crow, D. A., Durnová, A. P., ... & Stone, D. (2020). COVID-19 and the policy sciences: initial reactions and perspectives. <i>Policy sciences</i>, 53(2), 225-241.</p>

Semaine 3
25 septembre

Quelques classiques

Bachrach, P. et Baratz, M. S. (1962). Two Faces of Power. *The American Political Science Review*, 56(4), 947-952.

Cohen, M., March, J. G. et Olsen, J. (1972). A garbage can model of organizational choice. *Administrative Science Quarterly*, 17, 1-25.

Downs, A. (1972). Up and Down with Ecology – the Issue-Attention Cycle. *Public Interest*, 28, 38-50.

Lindblom, C. E. (1959). The Science of ‘Muddling Through’. *Public Administration Review*, 19, 79-88.

Semaine 4
2 octobre

Les approches néo-institutionnalistes

Hall, P. A., Taylor, R. C., et Baillon, J. F. (1997). La science politique et les trois néo-institutionnalismes. *Revue française de science politique*, 469-496.

Skocpol, T. (1993). Formation de l'État et politiques sociales aux États-Unis. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96(1), 21-37.

Dobbin, F. (2004). How institutions create ideas: Notions of public and private efficiency from early French and American railroading. *L'Année de la Régulation*, 8, 41-76.

9 octobre

CONGÉ

Semaine 6
16 octobre

Les approches idéationnelles

Béland, D. (2009). Ideas, institutions, and policy change. *Journal of European Public Policy*, 16(5), 701-718.

Durnova, A., et Zittoun, P. (2013). Les approches discursives des politiques publiques. *Revue française de science politique*, 63(3), 569-577.

Mévellec, A. et Bernier, A. (2019). Suivre la carrière des solutions de politique publique : les grands projets d'aréna au Québec. *Canadian Public Administration*, 62(3), 479-499.

23 octobre

SEMAINE DE LECTURE

Semaine 8
30 octobre

Discussion des choix de politiques publiques du protocole

La mise à l'agenda

Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda: sélection et construction des problèmes publics. *Informations sociales*, 1, 50-58.

Greer, S. L. (2015). John W. Kingdon, Agendas, Alternatives, and Public Policies. Dans M. Lodge, E. C. Page et S. J. Balla (dir.), *The Oxford Handbook of Classics in Public Policy and Administration* (p. 417-432). Oxford University Press.

Chauvel, J. (2021). La construction territoriale d'un problème public en contexte multiniveaux. Le cas du Grand Paris. *Revue Gouvernance/Governance Review*, 18(1), 10-39.

Semaine 9
6 novembre

Advocacy Coalition Framework (ACF)

Sabatier, P. A. (1998). The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe. *Journal of European Public Policy*, 5(1), 98-130.

Li, W. et Wong, W. (2020). Advocacy Coalitions, Policy Stability, and Policy Change in China: The Case of Birth Control Policy, 1980–2015. *Policy Studies Journal*, 48(3), 645-671.

Lodge, M. et Matus, K. (2014). Science, Badgers, Politics: Advocacy Coalitions and Policy Change in Bovine Tuberculosis Policy in Britain. *Policy Studies Journal*, 42(3), 367-390.

Semaine 10
13 novembre

Séance de travail : ébauche du plan détaillé à remettre

Semaine 11
20 novembre

La théorie de l'équilibre ponctué

Baumgartner, F. R. et Jones, B. D. (1991). Agenda Dynamics and Policy Subsystems. *Journal of Politics*, 53(4), 1044-1074.

Pralle, S. B. (2003). Venue Shopping, Political Strategy, and Policy Change: The Internationalization of Canadian Forest Advocacy. *Journal of Public Policy*, 23(3), 233-260.

Studlar, D. T. et Cairney, P. (2014). Conceptualisation de l'évolution ponctuée et non ponctuée des politiques : Le contrôle du tabac dans une perspective comparative. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 80(3), 535-555.

Semaine 12
27 novembre

Le pouvoir judiciaire et les politiques publiques

Hirschl, R. (2008). The judicialization of mega-politics and the rise of political courts. *Annu. Rev. Polit. Sci.*, 11, 93-118.

Rosenberg, G.N. (2008). *The Hollow Hope: Can Courts Bring About Social Change?* Chapitres à venir.

Cichowski, R.A. (1998). Integrating the environment: the European Court and the construction of supranational policy. *Journal of European Public Policy*, 5(3), 387-405.

Semaine 13
4 décembre

Transfert et diffusion

Dobbin, F., Simmons, B., et Garrett, G. (2007). The global diffusion of public policies: Social construction, coercion, competition, or learning?. *Annu. Rev. Sociol.*, 33, 449-472.

Béland, D., Foli, R., Howlett, M., Ramesh, M. et Woo, J. J. (2018). Instrument constituencies and transnational policy diffusion: the case of conditional cash transfers. *Review of International Political Economy*, 25(4), 463-482.

Weyland, K. (2005). Theories of policy diffusion lessons from Latin American pension reform. *World Politics*, 57(2), 262-295.

Semaine 14
11 décembre

Séance de présentation rapide des travaux de session

Semaine 15
18 décembre

L'approche féministe et conclusion

Jenson, J. et Lépinard, É. (2009). Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages du concept. *Revue française de science politique*, 59(2), 201.

Annesley, C., Engeli, I. et Gains, F. (2015). The profile of gender equality issue attention in Western Europe. *European Journal of Political Research*, 54(3), 525-542.

Mazur, A. G. (2017). Toward the Systematic Study of Feminist Policy in Practice: An Essential First Step. *Journal of Women, Politics & Policy* 38: 64-83.

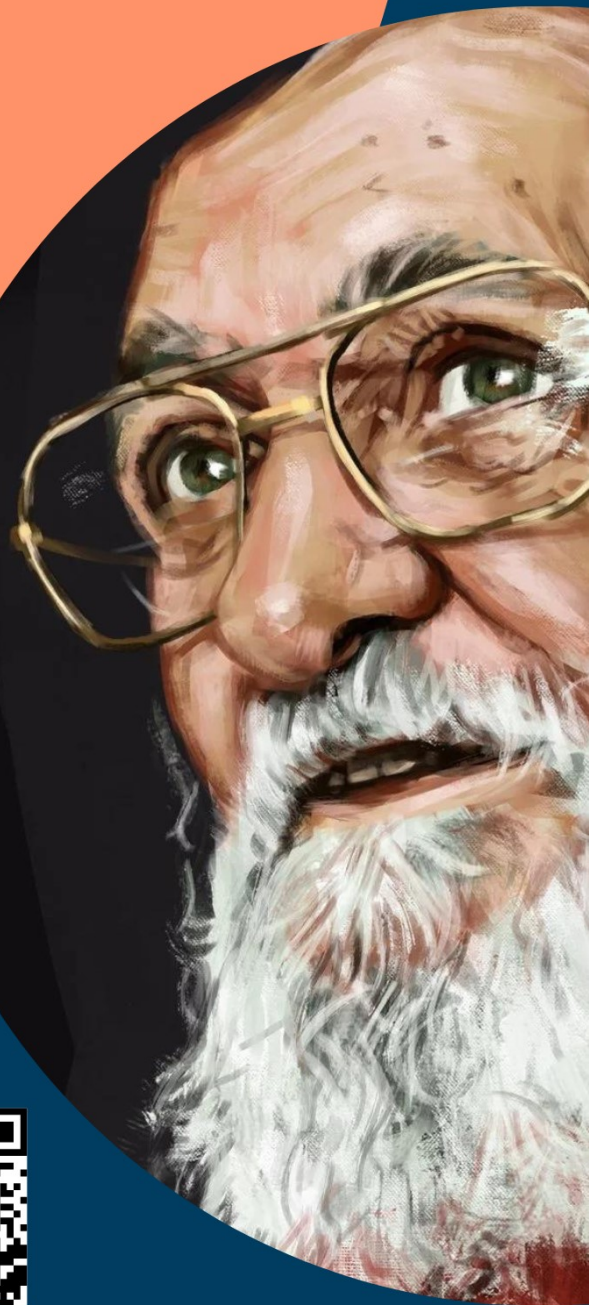
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*